

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique ITCAN SL 270

de la société KREGLINGER EUROPE NV
enregistrée sous le n°2015-0735

Vu les conclusions de l'évaluation du 09 décembre 2015,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ITCAN SL 270
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	KREGLINGER EUROPE NV Grote Markt 7 2000 ANVERS BELGIQUE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	270 g/L - hydrazide maléique
Numéro d'intrant	2100470
Numéro d'AMM	2120199
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le

25 FEV. 2016

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages:	
Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité	5 L, 20 L et 200 L